



## **BULLETIN D'INFORMATION DES GREFFES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE N°24 – Janvier 2017**

Salarié-e-s des Greffes des Tribunaux de Commerce (moins de 11 salarié-e-s), vous êtes appelés-e-s à voter pour les élections TPE **du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017** par vote électronique ou par correspondance.

Pour la première fois, par votre vote, vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salarié-e-s d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

**La CGT, vous la connaissez**, première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, (mobilisations contre la loi Macron, la loi travail) par ses propositions pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, la CGT propose et s'engage avec vous. La CGT s'est battue à l'assemblée nationale pour défendre l'emploi dans la branche lors des débats sur la loi Macron Au sein de la branche, pour le 13<sup>ème</sup> mois, l'accès à la formation professionnelle pour tous. La CGT revendique 1800 €/mois comme salaire minimum et 3269 €/mois pour le premier niveau de la catégorie cadres, le droit à la santé pour l'épanouissement de tous, le droit de départ à la retraite à 60 ans et une durée hebdomadaire de 32 h/semaine pour travailler tous, travaillons moins !

**Il vous reste quelques jours pour voter, alors votez et faites voter CGT**

### **ELECTIONS TPE : 30 décembre - 13 janvier 2017**

N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/officines-judiciaires-et-parajudiciaires/greffes-des-tribunaux-de-commerce/actualites/tracts-de-la-federation/2690-elections-tpe-2016-greffes-des-tribunaux-de-commerce>

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**